



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 août 2014
Français
Original : anglais

Lettre datée du 26 août 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux que le Conseil de sécurité a menés durant le mois de mai 2014 sous la présidence de la République de Corée (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre ainsi que son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) **Oh Joon**



**Annexe à la lettre datée du 26 août 2014 adressée
à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la République de Corée auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité
sous la présidence de la République de Corée (mai 2014)**

Introduction

Pendant le mois de mai 2014, sous la présidence de la République de Corée, le Conseil de sécurité a tenu 24 séances, dont 23 séances publiques (y compris un débat public et deux débats) et 1 séance privée. Il a également tenu 18 consultations plénières et un débat public de haut niveau sur la non-prolifération des armes de destruction massive intitulé « Commémoration du dixième anniversaire de la résolution 1540 (2004) et suite à donner », qui a été présidé par le Ministre coréen des affaires étrangères, Yun Byung-se. Il a également tenu une séance privée sur la mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507) (débat de synthèse pour mai).

Le Conseil a adopté cinq résolutions et quatre déclarations présidentielles, et publié 13 déclarations à la presse.

Afrique

Burundi

Le 14 mai, le Conseil de sécurité a consacré une séance d'information, suivie de consultations, aux travaux du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB). À cette occasion, il a entendu des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Burundi et Chef du BNUB, Parfait Onanga-Anyanga, et du Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, Paul Seger (Suisse). Ils ont souligné qu'il était important que le Gouvernement burundais collabore avec les partenaires internationaux en vue d'assurer une transition en bon ordre des activités du BNUB à l'équipe de pays des Nations Unies. Le Ministre burundais de l'intérieur, Édouard Nduwimana, a également participé à la séance d'information. Le Représentant spécial et le Ministre ont participé à la séance par visioconférence depuis Bujumbura.

Lors des consultations avec le Représentant spécial, les membres du Conseil ont souligné que la liberté politique et la participation de tous étaient essentielles dans la perspective des élections de 2015. Certains membres ont souligné qu'il était nécessaire que le Gouvernement burundais redouble d'efforts en vue de consolider les acquis, tandis que d'autres membres ont rappelé les progrès accomplis en matière de renforcement de la paix et de la stabilité et d'ouverture du champ politique au Burundi.

République centrafricaine

Le 13 mai, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse dans laquelle il condamnait fermement l'assassinat d'une journaliste française près de

Bouar (République centrafricaine). Dans la déclaration, le Conseil a également demandé au Gouvernement transitoire de la République centrafricaine d'ouvrir sans délai une enquête sur l'affaire et d'en traduire les auteurs en justice.

Le 30 mai, le Conseil a publié une déclaration à la presse pour condamner les attaques perpétrées récemment en République centrafricaine, notamment celle commise à Bangui le 28 mai contre l'église Notre-Dame-de-Fatima. Dans sa déclaration, il a également appelé à accélérer le dialogue politique et le processus de réconciliation nationale afin que soient instaurées les conditions nécessaires à la cessation de la violence.

Région de l'Afrique centrale

Le 12 mai, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), Abou Moussa, sur le rapport du Secrétaire général sur les activités du BRENUAC et sur les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) (S/2014/319).

Les membres du Conseil ont souligné le rôle central que joue le BRENUAC s'agissant de régler les problèmes dans la région, tels que les activités des groupes armés, la prolifération des armes, la piraterie et le terrorisme, certains saluant la contribution qu'il apporte à la lutte contre les violations des droits de l'homme et à la poursuite de leurs auteurs. Ils ont également souligné qu'il fallait que le BRENUAC, les missions de maintien de la paix des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales et les pays où sévit l'Armée de résistance du Seigneur intensifient les échanges d'information et la coopération transfrontière en vue de mettre fin aux menaces résiduelles que fait peser la LRA.

À cette même séance, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle sur la région de l'Afrique centrale (S/PRST/2014/8) dans laquelle il exprimait sa préoccupation face à la détérioration de la sécurité dans certaines parties de l'Afrique centrale, en particulier en République centrafricaine, et à l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée, et demandait aux parties prenantes de renforcer leur coopération afin de venir à bout de la menace que font peser la LRA et d'autres groupes armés.

Guinée-Bissau

Le 19 mai, le Conseil de sécurité a tenu une séance d'information, suivie de consultations, sur la situation en Guinée-Bissau. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), José Ramos-Horta, a présenté au Conseil, par visioconférence depuis Bissau, le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du BINUGBIS (S/2014/333). Le Président de la configuration Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, Antonio de Aguiar Patriota (Brésil), a également présenté un exposé au Conseil. Ils ont tous les deux souligné qu'après le succès des élections il était important de présenter un front uni en vue de remettre l'État sur pied et de relancer le développement socioéconomique. Ils ont également prié les partenaires internationaux et régionaux d'aider activement la Guinée-Bissau pendant le processus politique postélectoral.

Les représentants de la Guinée-Bissau et du Mozambique ont également participé à la réunion d'information (le représentant du Mozambique en sa qualité de Président de la Communauté des pays de langue portugaise).

Pendant les consultations avec le Représentant spécial, les membres du Conseil se sont félicités de l'aboutissement du deuxième tour de l'élection présidentielle et ont appelé toutes les parties, y compris les services de sécurité, à respecter le résultat des élections. Ils ont également souligné qu'il était nécessaire d'apporter une aide à la Guinée-Bissau en matière de mise en œuvre des réformes essentielles, de renforcement des institutions de l'État, de bonne gouvernance et de développement économique et social pour tous. À l'issue de la séance, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur la question.

Le 29 mai, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2157 (2014), dans laquelle il a prorogé le mandat du BINUGBIS jusqu'au 30 novembre 2014 et prié le Secrétaire général de procéder à un examen approfondi du mandat du BINUGBIS pour veiller à ce qu'il concorde avec les priorités définies par le gouvernement démocratique.

Libye

Le 13 mai, la Procureur de la Cour pénale internationale, Fatou Bensouda, a présenté au Conseil le septième rapport semestriel du Bureau du Procureur sur la situation en Libye, établi en application de la résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité. Elle a déclaré que la détérioration continue des conditions de sécurité en Libye avait entravé les travaux d'investigation menés par son Bureau et elle a rappelé l'obligation juridique faite au Gouvernement libyen de coopérer pleinement dans l'affaire Abdallah al-Senoussi et de livrer Saïf al-Islam Kadhafi à la Cour. Soulignant qu'il était important de faire respecter la primauté du droit, elle a demandé au Gouvernement de procéder rapidement au transfèrement des prisonniers vers des centres de détention contrôlés par l'État et de régler la question de Tawergha. Elle a également demandé aux principaux partenaires de la Libye d'envisager la possibilité de créer un groupe de contact sur les questions judiciaires, par l'entremise duquel un appui pourrait être apporté afin d'accompagner la Libye dans les efforts qu'elle fournit pour faire justice aux victimes. Certains membres ont souligné qu'il était important d'enquêter sur tous les crimes qui auraient été commis par les parties, quelles qu'elles soient, qui prennent part à la violence en Libye.

Les membres du Conseil ont instamment demandé au Gouvernement libyen de redoubler d'efforts afin d'instaurer des conditions de sécurité stables, et de coopérer avec la Cour pour amener les auteurs de crimes à répondre de leurs actes. Le représentant de la Libye a déclaré que le nouveau Gouvernement était résolu à faire régner la justice, à lutter contre l'impunité et à œuvrer pour garantir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Mali

Le 20 mai, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information suivie de consultations sur la situation au Mali. Le Ministre malien des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la coopération internationale, Abdoulaye Diop, et le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), Albert Koenders, ont participé à la réunion par visioconférence

depuis Bamako. Évoquant les incidents violents qui se sont produits à Kidal les 16 et 17 mai, le Représentant spécial a condamné les actes de violence et souligné qu'il fallait en traduire les auteurs en justice. Il a également fait ressortir l'importance de la reprise du processus politique et déclaré que l'Organisation des Nations Unies continuerait d'accompagner les parties concernées dans ce processus de réconciliation et de dialogue politique. M. Diop a déclaré qu'il qualifiait cette attaque d'acte crapuleux et de violation flagrante, délibérée et préméditée de tous les engagements antérieurs. Il a demandé qu'une commission internationale soit constituée pour vérifier les faits et que la MINUSMA soit dotée d'un mandat beaucoup plus robuste.

Comme suite à la réunion du 20 mai, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il condamnait les affrontements et préconisait la reprise du processus de cantonnement et l'ouverture de pourparlers de paix sincères entre le Gouvernement malien et les groupes armés qui ont signé l'Accord préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix au Mali, ou y ont adhéré.

Le 28 mai, lors de consultations à huis clos, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali a présenté au Conseil un exposé sur les affrontements violents qui se sont produits à Kidal, ainsi que sur l'accord de cessez-le-feu du 23 mai. Les membres du Conseil ont pris note de la signature d'un cessez-le-feu par les parties maliennes et félicité le Président de l'Union africaine et le Représentant spécial de la part qu'ils ont prise à la médiation du cessez-le-feu. Ils ont exhorté les signataires à appliquer pleinement le cessez-le-feu de bonne foi. Ils ont également réaffirmé qu'ils appuyaient pleinement les efforts que fournissent le Représentant spécial et la MINUSMA pour stabiliser le Mali et lancer les pourparlers de paix sur la base de l'accord préliminaire, ainsi que ceux de tous les acteurs régionaux et internationaux pour instaurer au Mali une paix et une stabilité durables.

Somalie

Les 4 et 24 mai, le Conseil de sécurité a publié des déclarations à la presse dans lesquelles il condamnait les attentats terroristes à Mogadiscio revendiqués par les Chabab, qui ont fait de nombreux morts et blessés. Dans les déclarations, les membres du Conseil ont réaffirmé qu'ils étaient résolus à apporter leur soutien au processus de paix et de réconciliation en Somalie et souligné que ces attentats terroristes ne battraient pas en brèche leur appui au peuple somalien.

Le 22 mai, le Conseil a tenu une réunion d'information et des consultations sur la situation en Somalie. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), Nicholas Kay, s'est adressé au Conseil par visioconférence depuis Mogadiscio pour lui présenter le rapport trimestriel du Secrétaire général sur l'exécution du mandat de la MANUSOM (S/2014/330), soumis en application de la résolution 2102 (2013). Estimant que les progrès accomplis en Somalie étaient encourageants, il a déclaré que la Somalie avait progressé sur les plans politique, économique et de la sécurité grâce à l'aide fournie par une plus importante présence des Nations Unies dans le pays. Il a cependant rappelé au Conseil qu'il restait des défis importants à relever dans un certain nombre de domaines. Il a souligné en particulier qu'il était nécessaire d'accomplir sans plus tarder des progrès sur la

révision de la Constitution et la création des États fédéraux. Il a également indiqué que la crise humanitaire dans le pays pourrait s'aggraver du fait de l'important déficit de financement et de l'offensive militaire en cours contre les Chabab, auxquels s'ajoute la tactique des Chabab consistant à bloquer les routes d'accès principales.

Le Représentant spécial de la Présidente de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), Mahamat Saleh Annadif, s'est également adressé au Conseil, indiquant que la première phase des opérations militaires avait été un succès et que les conditions de sécurité s'étaient sensiblement améliorées, en dépit de la persistance des attentats terroristes commis par les Chabab. Il a également lancé un appel à la communauté internationale et aux donateurs afin qu'ils mobilisent des ressources substantielles pour le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'armée nationale somalienne.

Lors des consultations qui ont suivi, les membres du Conseil ont noté que des progrès importants avaient été accomplis dans le pays tant sur le front politique que militaire et encouragé le Gouvernement fédéral somalien à redoubler d'efforts afin de renforcer le système fédéral et de faire progresser la révision de la Constitution en vue de garantir le succès du processus électoral en 2016. Les membres du Conseil ont également souligné qu'il était important de rétablir l'autorité de l'État dans les zones reprises aux Chabab. Plusieurs membres ont partagé les préoccupations exprimées par le Représentant spécial au sujet de la détérioration de la situation humanitaire dans le pays et suggéré que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires présente un exposé sur la situation humanitaire.

À la séance du 22 mai, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle sur la suspension partielle de l'embargo sur les armes imposé à la Somalie (S/PRST/2014/9), dans laquelle il a souligné que l'amélioration de la gestion des armes et des munitions en Somalie était un élément essentiel du renforcement de la paix et de la stabilité dans le pays et que le Gouvernement fédéral somalien devait réaliser des progrès tangibles dans la satisfaction des conditions mises à la suspension partielle de l'embargo sur les armes telles qu'elles ressortent de la résolution 2142 (2014). À cet égard, il a engagé les États Membres à fournir un appui et du matériel au Gouvernement fédéral somalien, soulignant qu'il avait notamment besoin de cinq appareils de marquage des armes, matériel servant aux unités mobiles de marquage et aux installations provisoires d'entreposage d'armes.

Le 29 mai, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2158 (2014), qui proroge de 12 mois le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM). Il a donné pour mandat à la MANUSOM de fournir un appui au Gouvernement fédéral somalien et, s'il y a lieu, à l'AMISOM, en matière de consolidation de la paix et d'édification de l'État, notamment en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, l'état de droit et la sécurité maritime, et de renforcement des institutions judiciaires afin d'amener les auteurs de crimes, en particulier ceux commis à l'encontre de femmes et d'enfants, à répondre de leurs actes. Il a également souligné combien il importait que la MANUSOM collabore avec le Gouvernement fédéral somalien à l'effort de stabilisation et coordonne l'assistance internationale, en particulier dans les zones reprises aux Chabab.

Soudan et Soudan du Sud

Le 2 mai, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navi Pillay, et le Conseiller spécial pour la prévention du génocide, Adama Dieng, ont présenté au Conseil de sécurité un exposé sur leur visite au Soudan du Sud du 28 au 30 avril. Ils ont décrit la détérioration rapide et brutale de la situation des droits de l'homme ainsi que la crise humanitaire généralisée. Le Représentant permanent du Soudan du Sud, Francis Deng, a également participé à la réunion d'information. Les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation devant les atrocités commises contre des civils et exhorté les parties au conflit à respecter les droits de l'homme et le droit humanitaire, soulignant le respect du principe de responsabilité.

Le 8 mai, le Conseil a tenu ses consultations mensuelles sur le Soudan du Sud et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, et le Conseiller militaire pour les opérations de maintien de la paix, Maqsood Ahmed, ont présenté des exposés au Conseil. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et Chef de la MINUSS, Hilde Johnson, a participé aux consultations par visioconférence depuis Djouba. Ils ont décrit les conditions de sécurité dans les États producteurs de pétrole et la catastrophe humanitaire au Soudan du Sud. Ils ont également indiqué qu'il était nécessaire de créer une nouvelle force de maintien de la paix afin de répondre au conflit en cours. Les membres du Conseil ont suggéré des moyens d'encourager les deux responsables en conflit à mettre fin aux hostilités et exprimé leur appui à l'intégration des forces de maintien de la paix de l'Autorité intergouvernementale pour le développement au sein de la MINUSS.

Le 12 mai, lors d'une séance publique, le Secrétaire général a présenté un exposé au Conseil de sécurité sur sa visite au Soudan du Sud du 6 mai. Il a exhorté les dirigeants du Soudan du Sud à ouvrir le pays aux secours humanitaires et à œuvrer ensemble à refermer les blessures. Lors des consultations qui ont suivi la séance d'information, les membres du Conseil ont rendu hommage au Secrétaire général d'avoir pris une part active dans la sortie de l'impasse au Soudan du Sud et souligné que les deux dirigeants qui sont en conflit devraient mettre pleinement en œuvre les engagements qu'ils ont pris en vue de stabiliser au plus tôt le Soudan du Sud.

Le 19 mai, le Conseil a tenu ses consultations mensuelles sur le Soudan et le Soudan du Sud et ses consultations bimestrielles sur la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) lors d'une session conjointe. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, Haile Menkerios (intervenant par visioconférence depuis Addis-Abeba), et le Chef de mission et commandant de la force de la FISNUA, Yohannes Tesfamariam, ont présenté des exposés au Conseil. Ils ont expliqué que la situation était relativement stable mais qu'aucun progrès majeur n'avait été enregistré sur les questions bilatérales entre le Soudan et le Soudan du Sud. Ils ont également souligné qu'il fallait apporter rapidement une réponse aux tensions en Abyei avant qu'elles ne s'accroissent encore. Les membres du Conseil ont dit vouloir accorder la priorité au Comité mixte de contrôle d'Abyei et aux arrangements provisoires pour l'administration de la zone d'Abyei et appuyer un examen stratégique de la FISNUA en vue de sortir de l'impasse en ce qui concerne la détermination du futur statut d'Abyei.

Le 24 mai, le Conseil a publié une déclaration à la presse au sujet de l'attentat perpétré à Kabkabiyah (Darfour septentrional) contre l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, demandant au Gouvernement soudanais de mener rapidement une enquête sur cette attaque et d'en traduire les auteurs en justice.

Le 27 mai, le Conseil a adopté la résolution 2155 (2014) à l'unanimité, qui proroge jusqu'au 30 novembre 2014 le mandat de la MINUSS, qui porte sur la protection des civils, les droits de l'homme, l'aide humanitaire et la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités du 23 janvier.

Le 29 mai, le Conseil a adopté la résolution 2156 (2014), qui proroge le mandat de la FISNUA jusqu'au 15 octobre 2014 et dans laquelle il accueille avec satisfaction l'examen stratégique de la FISNUA réalisé par l'Organisation des Nations Unies.

Moyen-Orient

Iraq

Le 20 mai, le Conseil a fait une déclaration à la presse sur les résultats des élections en Iraq, dans laquelle il a accueilli avec intérêt les résultats provisoires de l'élection parlementaire et indiqué attendre avec impatience les résultats définitifs.

Liban

Le 6 mai, lors de consultations, M. Terje Roed-Larsen, Envoyé spécial du Secrétaire général, a présenté le dix-neuvième rapport semestriel du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1559 (2004) concernant le Liban (S/2014/296). Il a indiqué qu'en matière de sécurité, la situation au Liban était précaire en raison des bombardements et des attaques terroristes. Il a également fait état de la situation instable à la frontière libano-syrienne du fait de la crise syrienne, et a noté que la résolution 1559 (2004) n'avait pas été appliquée intégralement. Il a souligné qu'il y avait eu certains progrès politiques eu égard à la formation d'un nouveau Gouvernement durant les 11 mois qui s'étaient écoulés depuis la démission de l'ancien Premier Ministre, Najib Mikati, et la tenue, en l'absence de certains partis politiques, d'un dialogue national sous la houlette du Président Sleimane.

Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction la formation d'un nouveau Gouvernement sous la direction du Premier Ministre, Tamam Salam, et ont souligné qu'il fallait procéder à l'élection d'un nouveau président dans les meilleurs délais pour assurer la stabilité du pays. Nombre d'entre eux se sont dits préoccupés par l'absence de progrès dans l'application de la résolution 1559 (2004), notamment s'agissant du désarmement de toutes les milices et du contrôle de l'ensemble du territoire libanais par le Gouvernement. En outre, des membres du Conseil ont appelé toutes les parties à respecter la politique de dissociation du pays, comme elles s'y étaient engagées dans la Déclaration de Baabda.

Le 29 mai, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2014/10), dans laquelle il s'est dit déçu que l'élection présidentielle n'ait pas eu lieu dans le cadre constitutionnel et a prié instamment le Parlement libanais de la tenir dès que possible.

Moyen-Orient (situation en République arabe syrienne)

Le 8 mai, lors de consultations privées, le Conseil a entendu un exposé de M^{me} Sigrid Kaag, Coordonnatrice spéciale de la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies. Elle a fait le point sur l'application de la résolution 2118 (2013), dans laquelle le Conseil demandait que le programme d'armes chimiques soit démantelé et éliminé au plus tard à la fin de juin 2014. Elle a souligné que le reste des matières liées aux armes chimiques, soit 8 % de la quantité totale, y compris les dernières quantités d'isopropanol, avait été entreposé dans un site unique situé à l'extérieur de Damas. Elle a engagé les autorités syriennes à accélérer les travaux préparatoires afin que ces matières puissent être enlevées rapidement, dès que les conditions de sécurité le permettraient. Elle a en outre noté que le Conseil exécutif de l'OIAC n'avait pas encore pris de décision concernant la destruction des dernières installations de fabrication d'armes chimiques.

Les membres du Conseil ont souligné qu'il fallait achever de détruire le reste des matières entrant dans la composition d'armes chimiques et les installations où sont fabriquées des armes chimiques sur le territoire syrien. Ils ont salué le succès des efforts coordonnés de la communauté internationale et ont indiqué que la Mission conjointe devait poursuivre son action afin que l'opération soit menée à bonne fin. Ils se sont félicités de l'envoi, par l'OIAC, d'une mission d'enquête sur les allégations d'utilisation de chlore gazeux en Syrie.

Le 13 mai, le Conseil a tenu d'autres consultations sur la République arabe syrienne, lors desquelles il a entendu un exposé de M. Lakhdar Brahimi, Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie. Celui-ci a noté que l'effroyable conflit en Syrie se poursuivait, et avait fait jusque-là 150 000 morts, 2,5 millions de réfugiés et un nombre de personnes déplacées estimé à 6,5 millions. Il a souligné qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit et que la poursuite des combats ne ferait que prolonger l'agonie inadmissible de la population, mettant en péril les chances d'un relèvement du pays et risquant même de compromettre son intégrité territoriale. À son avis, la perspective d'un règlement était toujours aussi lointaine et il a ajouté que l'élection présidentielle que le Gouvernement syrien prévoyait de tenir en juin compromettrait encore davantage les possibilités de régler le conflit. Avant de se démettre de ses fonctions, le Représentant spécial conjoint a présenté sept éléments sur lesquels l'Organisation des Nations Unies devrait axer son action : a) offrir une aide humanitaire, comme prévu dans la résolution 2139 (2014); b) réduire et stopper la violence; c) édifier un pouvoir exécutif qui jouerait un rôle de chef de file durant la transition vers une nouvelle République arabe syrienne; d) tenir une conférence et un dialogue nationaux; e) réviser la Constitution; f) organiser des élections nationales conformément aux dispositions du nouvel ordre constitutionnel; et g) mettre fin à l'acheminement d'armes vers la Syrie.

Les membres du Conseil ont accueilli avec regret la démission du Représentant spécial conjoint et ont salué ses efforts inlassables de médiation. Certains membres ont souligné que l'accord local de cessez-le-feu conclu à Homs devait être soutenu, tandis que d'autres ont fait valoir qu'on ne pouvait considérer qu'il s'agissait d'un cas exemplaire puisque l'accord résultait d'une tactique du Gouvernement syrien consistant à affamer la population pour obtenir sa reddition.

Le 22 mai, le Conseil s'est prononcé sur le projet de résolution S/2014/348, proposé par l'Albanie, l'Allemagne, Andorre, l'Arabie saoudite, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Botswana, la Bulgarie, le Canada, le Chili, Chypre, la Côte d'Ivoire, la Croatie, le Danemark, les Émirats arabes unis, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis d'Amérique, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Finlande, la France, la Géorgie, la Grèce, la Hongrie, les Îles Marshall, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, la Jordanie, la Lettonie, la Libye, le Liechtenstein, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, le Mexique, Monaco, le Monténégro, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Panama, la Pologne, le Portugal, le Qatar, la République centrafricaine, la République de Corée, la République démocratique du Congo, la République de Moldova, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, le Samoa, le Sénégal, la Serbie, les Seychelles, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Suisse, la Turquie et l'Ukraine. Les auteurs de ce texte souhaitaient que le Conseil décide de saisir la Procureur de la Cour pénale internationale de la situation en République arabe syrienne depuis mars 2011. Le résultat du vote a été le suivant : 13 voix pour, deux voix contre et aucune abstention. Deux membres permanents du Conseil ayant voté contre, le projet de résolution n'a pas été adopté.

Le 29 mai, le Conseil a tenu des consultations au cours desquelles il a entendu un exposé de M^{me} Kyung-wha Kang, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, concernant le troisième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité (S/2014/365). Elle a indiqué que, trois mois après l'adoption de cette résolution, toutes les parties au conflit continuaient de commettre des violations flagrantes des droits de l'homme et de leurs obligations fondamentales en vertu du droit international humanitaire. Elle a fait état d'une augmentation notable du nombre d'attaques aveugles menées à l'aide de barils explosifs par le Gouvernement syrien, et des attaques au mortier incessantes lancées par des groupes d'opposition contre des zones résidentielles, ainsi que de la fermeture, par ces groupes, de la principale station de pompage d'Alep. Elle a indiqué qu'environ 9,3 millions de personnes, dont plus de 6,5 millions de déplacées, avaient besoin d'une aide humanitaire d'urgence dans le pays. Elle a ajouté qu'un nombre estimé à 3,5 millions de personnes vivaient dans des zones auxquelles les acteurs humanitaires pouvaient difficilement ou ne pouvaient pas avoir accès, dont 241 000 personnes qui étaient assiégées soit par le Gouvernement soit par les forces de l'opposition. Elle a souligné que le refus arbitraire d'autoriser l'accès aux postes frontière constituait une violation du droit international et contrevenait aux dispositions de la résolution 2139 (2014).

Les membres du Conseil ont constaté avec une profonde déception que la situation humanitaire s'était aggravée depuis l'adoption de la résolution 2139 (2014) il y a trois mois, et ont insisté sur l'importance de trouver une solution politique qui permettrait de mettre fin aux souffrances du peuple syrien. Certains membres du Conseil ont souligné que l'acheminement de matériel humanitaire destiné à près de 60 000 personnes, via le poste frontière de Nusaybin-Qamichli, avait été autorisé. D'autres ont indiqué qu'ils préparaient un projet de résolution qui traduirait la volonté du Conseil, déjà énoncée dans la résolution 2139 (2014), de prendre des mesures supplémentaires en cas de non-respect de cette résolution. La plupart des membres ont exprimé leur soutien et leurs attentes à l'égard d'un tel projet.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 20 mai, le Conseil de sécurité a tenu sa séance d'information et ses consultations mensuelles sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. M. Oscar Fernández-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, a informé le Conseil de l'état d'avancement des négociations en cours entre Israéliens et Palestiniens et a indiqué que les efforts pour parvenir à une solution négociée prévoyant deux États se trouvaient dans une impasse depuis le 29 avril. Il a souligné qu'en l'absence d'un horizon politique crédible, le modèle d'Oslo serait réellement en danger et a invité les parties à tirer profit de ce hiatus pour envisager les étapes qui devaient suivre. Concernant la Syrie, il a indiqué que, le 8 mai, des combats intenses avaient éclaté entre les forces armées syriennes et les membres armés de l'opposition à l'est de Quneitra dans le Golan. Il a dit craindre que ces événements n'aggravent la situation entre Israël et la Syrie et ne mettent en péril le cessez-le-feu conclu entre ces deux pays.

Lors des consultations qui ont suivi cette séance, tenues en présence du Sous-Secrétaire général, les membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude face à l'interruption des pourparlers de paix directs entre Israël et la Palestine et ont appelé les deux parties à revenir à la table des négociations et à faire preuve de la plus grande retenue. De nombreux membres du Conseil ont évoqué la réconciliation entre Palestiniens, soulignant que toutes les factions du Gouvernement de l'État de Palestine devaient respecter les engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine, notamment concernant la reconnaissance d'Israël, la non-violence et le respect des accords existants.

Au sujet de la Syrie, les membres du Conseil ont de nouveau déploré la démission du Représentant spécial conjoint et certains d'entre eux ont suggéré que le Conseil tienne compte des sept éléments qu'il avait présentés. Les membres ont rappelé qu'il fallait trouver une solution politique à la crise syrienne.

Yémen

Le 5 mai, le Conseil a fait une déclaration à la presse dans laquelle il a condamné l'attaque terroriste perpétrée à Sanaa, qui a coûté la vie à un ressortissant français et a fait plusieurs blessés, ainsi que les autres attaques terroristes commises récemment au Yémen.

Asie

Afghanistan

Le 15 mai, les membres du Conseil ont fait une déclaration à la presse dans laquelle ils se sont félicités de l'annonce faite ce même jour par la Commission électorale indépendante afghane des résultats officiels du premier tour de l'élection présidentielle dans ce pays. Les membres du Conseil ont adressé leurs félicitations au Gouvernement afghan, aux institutions électorales et aux forces de sécurité pour le bon déroulement du scrutin le 5 avril, et ont salué le courage dont la population afghane a fait preuve en exerçant massivement son droit de vote en dépit des menaces proférées par les Taliban et d'autres groupes extrémistes et terroristes, et des actes d'intimidation commis par eux. Ils ont souligné le rôle important joué par les institutions électorales afghanes, dont la Commission électorale indépendante et

la Commission indépendante du contentieux électoral, et ont indiqué qu'aucun effort ne devait être épargné pour continuer de préserver l'intégrité du processus électoral.

Le 23 mai, les membres du Conseil ont fait une déclaration à la presse dans laquelle ils ont condamné l'attaque contre le consulat indien dans la province de Hérat et les actes de violence commis contre des représentants diplomatiques et consulaires. En outre, ils ont souligné qu'il fallait que les auteurs de ces actes de terrorisme soient traduits en justice et ont instamment prié tous les États de coopérer activement avec les autorités afghanes à cet égard. De plus, ils ont réaffirmé leur volonté de lutter contre les menaces que les actes de terrorisme faisaient peser sur la paix et la sécurité internationales.

Europe

Bosnie-Herzégovine

Le 15 mai, le Conseil a tenu son débat semestriel sur la Bosnie-Herzégovine. M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, s'est alors adressé au Conseil à la suite de la publication du quarante-cinquième rapport sur la situation dans ce pays. Il a déclaré que les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine avaient continué d'agir en fonction de leurs propres intérêts politiques et ne s'étaient toujours pas entendus sur le processus global de réforme, y compris sur l'exécution de l'arrêt *Sejdić-Finci*. Il a dit craindre que cette impasse n'empêche le pays d'avancer sur la voie d'une intégration euro-atlantique. De même, il a souligné que les manifestations de février s'expliquaient par le manque d'empressement manifesté par les dirigeants politiques pour s'attaquer aux problèmes économiques et sociaux croissants du pays. À l'approche des élections importantes prévues en octobre, le Haut-Représentant a appelé les dirigeants du pays à ne pas se servir des tensions interethniques comme prétexte pour détourner l'attention des vrais problèmes qui se posent à l'échelle nationale. De même, il a rappelé qu'en 2013 les autorités de la Fédération avaient adopté des mesures unilatérales qui avaient remis en question l'espace économique unique du pays, mais a ajouté que cette question semblait en voie d'être résolue. En outre, tout en exprimant l'inquiétude que lui inspiraient les discours séparatistes de plus en plus fréquents des hauts dirigeants de la Republika Srpska, il a invité la communauté internationale à faire bloc pour défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine.

Les représentants permanents de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie, ainsi que la délégation de l'Union européenne, ont participé au débat et ont exprimé leurs positions sur la question de la Bosnie-Herzégovine, en soulignant notamment leur attachement au respect de l'intégrité territoriale et à la souveraineté du pays.

Lors du débat qui a suivi, les membres du Conseil ont dit partager l'inquiétude du Haut-Représentant face à l'impasse politique qui perdurait. Exprimant leur préoccupation face aux discours sécessionnistes prononcés en Republika Srpska, plusieurs membres ont réaffirmé leur attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. S'agissant des élections prévues en octobre, plusieurs d'entre eux se sont félicités des rassemblements civiques appelés « pléniums », qui contribuaient, selon eux, au renforcement de la démocratie en Bosnie-Herzégovine.

**Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999)
et 1244 (1999) du Conseil de sécurité**

Le 27 mai, lors de son débat trimestriel sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), le Conseil a entendu un exposé de M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUK, qui a salué les progrès importants faits par Belgrade et Pristina pour normaliser leurs relations. Constatant avec satisfaction que les deux parties restaient déterminées à régler leurs différends par le dialogue, il les a encouragées à poursuivre leurs efforts en vue d'appliquer intégralement le premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations du 19 avril 2013. Sur une note moins réjouissante, il a évoqué un certain nombre de revers et a condamné une série d'incidents violents qui se sont produits au Kosovo, notamment une attaque contre le personnel de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX).

M. Tomislav Nikolić, Président de la Serbie, et M. Atifete Jahjaga du Kosovo se sont également adressés au Conseil et ont réaffirmé leur attachement au dialogue engagé sous les auspices de l'Union européenne en vue de parvenir à un règlement durable.

Les membres du Conseil se sont félicités des progrès accomplis par Belgrade et Pristina dans la normalisation de leurs relations et la mise en œuvre de l'accord du 19 avril 2013. Ils ont encouragé les deux parties à continuer de se concerter dans le cadre du dialogue instauré sous les auspices de l'Union européenne afin de régler les questions délicates, comme la création d'une association/communauté des municipalités à majorité serbe du Kosovo. Plusieurs membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction la prorogation du mandat d'EULEX et la création d'un tribunal spécial. Certains d'entre eux ont réaffirmé que la question des personnes déplacées devait être réglée afin de favoriser encore la réconciliation entre les communautés.

**Lettre en date du 13 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264)**

Le 2 mai, le Conseil a tenu une séance d'information d'urgence au sujet de la lettre du 13 avril 2014 que le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressée à la Présidente du Conseil (S/2014/264).

Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, y a fait un exposé sur la détérioration de la situation dans le sud et l'est de l'Ukraine, notamment dans la ville de Slaviansk, où deux hélicoptères militaires ukrainiens ont été abattus et plusieurs blessés ont été signalés au sol. Il a indiqué que des groupes armés s'étaient emparés d'un nombre croissant de bâtiments dans l'est du pays et que la violence qui continuait de se déchaîner dans ces régions risquait d'aggraver la déstabilisation de l'Ukraine. Il a réaffirmé l'appel du Secrétaire général à trouver une solution diplomatique et à faire preuve de la plus grande retenue afin d'éviter que les tensions ne s'aggravent. Il s'est également fait l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général à libérer immédiatement les sept observateurs militaires de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) détenus par des hommes armés à Slaviansk.

Les membres du Conseil se sont déclarés vivement préoccupés par la dégradation de la situation dans l'est de l'Ukraine et ont rappelé qu'il était urgent de désamorcer les tensions. Exprimant leur soutien aux bons offices du Secrétaire général, ils ont appelé toutes les parties à la Déclaration commune de Genève sur l'Ukraine, en date du 17 avril, à honorer les engagements qu'elles ont pris en faveur d'un règlement de la crise par des moyens pacifiques. La plupart des membres du Conseil ont condamné les activités des groupes armés illégaux, y compris la destruction en vol de deux hélicoptères ukrainiens, la saisie illicite d'édifices publics de premier plan et la détention d'observateurs militaires de l'OSCE, et appelé à la cessation immédiate de toutes les violences. Certains membres ont, de leur côté, exhorté les responsables à user de leur influence auprès des groupes armés pour mettre fin à la violence et libérer les observateurs de l'Organisation. Certains ont également insisté sur le droit du Gouvernement ukrainien de rétablir l'ordre et l'état de droit dans le pays, et réaffirmé leur soutien aux élections présidentielles, prévues le 25 mai. Un membre a fait valoir que le Gouvernement ukrainien avait pris des sanctions à l'encontre de son propre peuple et n'avait pas la volonté de s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre de la Déclaration de Genève de mettre fin rapidement à toutes les violences et d'instaurer un vaste dialogue national. Le Représentant permanent de l'Ukraine, qui participait à la séance, a fait part de la détermination de son pays de mettre en œuvre la Déclaration de Genève, notant que la tenue d'élections présidentielles libres et régulières, le 25 mai, était une priorité majeure et que la sécurité et la protection des droits et des libertés fondamentales de tous en Ukraine demeuraient essentiels pour le Gouvernement.

Lettre en date du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

Le 21 mai, le Conseil a tenu des consultations à huis clos concernant la lettre du 28 février 2014 que le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressée à la Présidente du Conseil (S/2014/136). Le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, Ivan Šimonović, et le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Oscar Fernandez-Taranco, ont fait un exposé au Conseil.

S'appuyant sur le dernier rapport de la Mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine, le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme a informé le Conseil que la situation des droits de l'homme dans l'est de l'Ukraine s'était aggravée et que le nombre de violations des droits de l'homme (assassinats ciblés, enlèvements, détentions arbitraires, tortures, actes d'intimidation et de harcèlement), commis essentiellement par des groupes antigouvernementaux, avait augmenté de façon inquiétante. Il a fait observer que la détention arbitraire de journalistes et la détérioration de la liberté de la presse restaient très préoccupantes. Il a également exprimé son inquiétude au sujet de la situation des droits de l'homme en Crimée, y compris en ce qui concerne la citoyenneté.

Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques s'est fait l'écho des préoccupations du Secrétaire général à propos de la dégradation de la situation dans l'est de l'Ukraine. Malgré la poursuite des violences, il a relevé des signes positifs, tels que la libération des observateurs militaires de l'OSCE et l'ouverture d'un dialogue au niveau national. Il a souligné que les élections du 25 mai permettraient d'apaiser la situation et rappelé l'appel lancé par le Secrétaire général à toutes les

parties pour qu'elles redoublent d'efforts en vue de créer les conditions nécessaires à des élections libres et régulières.

Les membres du Conseil ont exprimé leur profonde préoccupation face à la détérioration de la situation des droits de l'homme dans l'est de l'Ukraine et demandé que toute la lumière soit faite sur les violations des droits de l'homme. Ils ont également exprimé la nécessité d'enquêter sur la tragédie qui s'était produite à Odessa. Certains membres ont quant à eux fait part de leur inquiétude au sujet de la situation des droits de l'homme en Crimée, qui s'était traduite par un nombre croissant de personnes déplacées. En outre, les membres du Conseil ont accueilli le dialogue national comme un signe encourageant et invité les autorités ukrainiennes à poursuivre le dialogue de façon ouverte. Ils ont exprimé l'espoir que les élections du 25 mai permettent d'apaiser les tensions et de trouver une solution pacifique à la crise. La majorité des membres ont réitéré leur appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Le 28 mai, le Conseil a tenu une séance publique consacrée à la situation en Ukraine. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques y a présenté un exposé sur l'évolution récente de la situation dans le pays, en particulier à la suite des élections présidentielles du 25 mai. Après avoir appelé l'attention sur la participation élevée des électeurs, il a salué l'initiative du président élu de nouer un dialogue avec toutes les parties et de tendre la main à l'est du pays. Néanmoins, il s'est déclaré préoccupé par la poursuite des violences dans l'est, qui avaient conduit à une augmentation du nombre de victimes. Insistant sur la nécessité d'apaiser les tensions, il a réaffirmé l'appel lancé par le Secrétaire général à profiter de l'occasion qu'offrent les résultats des élections pour unifier le pays en soutien à une Ukraine en paix, unie, prospère et stable.

Les membres du Conseil ont salué les élections présidentielles en Ukraine et souligné qu'il était important de nouer un dialogue national sans exclusive avec l'ensemble des parties concernées en vue de trouver une solution pacifique, élément essentiel de la Déclaration de Genève et de la feuille de route de l'OSCE. Se déclarant préoccupés par la poursuite des violences, les membres ont appelé de leurs vœux un règlement pacifique de la crise et la libération immédiate des quatre observateurs de l'Organisation détenus par des groupes armés.

Questions thématiques et autres questions

Non-prolifération des armes de destruction massive

Le 7 mai, le Conseil a tenu un débat public de haut niveau consacré à la non-prolifération des armes de destruction massive sous le thème « Commémoration du dixième anniversaire de la résolution 1540 (2004) et suite à donner ». Le Ministre des affaires étrangères de la République de Corée, Yun Byung-se, a présidé le débat. Outre les membres du Conseil, 46 États non membres du Conseil ont pris part au débat public au titre de l'article 37 ou 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Dans l'exposé qu'il a fait au Conseil, le Vice-Secrétaire général, Jan Eliasson, a salué l'importante contribution de la résolution 1540 (2004) depuis son adoption le 28 avril 2004 et souligné que la mise en œuvre de ladite résolution devait être un engagement et une entreprise de niveau mondial. Il a appelé les États Membres qui

ne l'avaient pas encore fait à soumettre leur premier rapport sur l'application des dispositions de la résolution d'ici à la fin de 2014.

Le Ministre des affaires étrangères de la République de Corée, en tant que premier orateur, a énoncé trois tâches essentielles qui devraient sous-tendre les efforts à venir : renforcer le rôle que joue le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) dans le suivi de l'application de la résolution en question; renforcer les capacités et l'aide apportée; et promouvoir des synergies entre les normes et initiatives pertinentes en matière de non-prolifération.

Les membres du Conseil se sont félicités de l'à-propos et de la portée du débat, en particulier à la lumière de la commémoration du dixième anniversaire de la résolution 1540 (2004). Saluant le rôle du Comité et le rôle moteur de son président, les membres ont évoqué la nécessité d'accélérer l'application intégrale de la résolution.

Le Conseil a adopté une déclaration présidentielle sur la non-prolifération à l'issue de son débat public (S/PRST/2014/7), dans laquelle il appelait tous les États à redoubler d'efforts pour appliquer la résolution 1540 (2004) en vue de parvenir à son application intégrale d'ici à 2021. Il leur a demandé de présenter sans tarder leur premier rapport sur l'application de la résolution, recommandé au Comité d'envisager de formuler une stratégie en vue de son application intégrale, souligné la nécessité de renforcer l'aide fournie dans ce domaine et encouragé le Comité à tirer parti de toute expertise utile, offerte notamment par la société civile, l'industrie et le secteur privé.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Le 8 mai, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2154 (2014), dans laquelle il a décidé d'instituer une médaille afin d'honorer les militaires, les membres de la Police et du personnel civil des Nations Unies et du personnel associé qui avaient fait montre d'un courage exceptionnel et avaient bravé des dangers extrêmes. La médaille a reçu le nom de Mbaye Diagne en hommage à cet officier sénégalais qui avait sauvé la vie de nombreux Rwandais lors du génocide de 1994 et avait péri alors qu'il était en poste dans la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Le 9 mai, le Conseil a publié un communiqué de presse condamnant les attentats du 5 mai perpétrés à Gamboru Ngala (Nigéria) par Boko Haram. Les membres du Conseil y ont exprimé leurs sincères condoléances aux familles des victimes de l'attentat, au Gouvernement et au peuple nigériens, tout en témoignant leur profonde sympathie à toutes les personnes qui avaient été blessées lors de ces attentats. Ils ont également condamné avec la plus grande fermeté l'enlèvement de 276 lycéennes, le 14 avril à Chibok (Nigéria), ainsi que l'enlèvement de huit filles le 5 mai à Wrabe, au Nigéria également. Ils ont exigé la libération immédiate et sans condition de toutes les filles enlevées et se sont déclarés profondément préoccupés par les déclarations du chef supposé de Boko Haram qui avait menacé de les vendre comme esclaves. Ils ont en outre insisté sur la nécessité de traduire en justice les auteurs de ces actes de terrorisme inqualifiables et invité instamment tous les États à coopérer activement avec les autorités nigérianes à cette fin.

Le 28 mai, le Conseil a publié une déclaration à la presse condamnant l'attaque terroriste perpétrée le 24 mai contre le Musée juif de Bruxelles.

Autres questions

Le 14 mai, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, sur les enseignements tirés de l'utilisation de drones non armés par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Les membres du Conseil ont également visionné un clip vidéo enregistré par des drones non armés durant leurs opérations.

Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014) concernant le Yémen

Le 14 mai, le Conseil de sécurité a tenu une réunion, suivie de consultations, sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014). La Présidente du Comité, Raimonda Murmokaitė (Lituanie), a présenté un exposé au Conseil lors d'une séance publique, dans lequel elle lui a rendu compte des débats et activités du Comité depuis l'adoption de la résolution, le 26 février. Elle a notamment évoqué la nomination des membres du Groupe d'experts sur le Yémen et la réunion que le Comité a tenue avec le Yémen et le Conseil de coopération du Golfe. Elle a également déclaré que le Groupe présenterait une mise à jour de la situation au Conseil le 25 juin au plus tard.

Lors des consultations, les membres du Conseil ont salué les activités menées par le Comité et se sont prononcés en faveur de la poursuite de la coopération étroite entre le Comité et d'autres comités et organisations régionales du Conseil, y compris le Conseil de coopération du Golfe. Les membres du Conseil ont formulé l'espoir que la population yéménite continue de mettre en œuvre les décisions issues de la Conférence de dialogue national, tout en manifestant leur inquiétude face à la présence grandissante d'Al-Qaïda dans la péninsule arabique au Yémen. Ils ont également insisté sur le fait que le Groupe d'experts devrait commencer à s'acquitter de la tâche qui lui incombait de chercher à obtenir des informations concernant les personnes et entités qui se livreraient à des activités menaçant la paix, la sécurité et la stabilité au Yémen.

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée

Le 20 mai, le Conseil a entendu, en consultations à huis clos, un exposé de la Présidente du Comité du Conseil créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée, Sylvie Lucas (Luxembourg), sur les travaux du Comité pour la période allant du 20 février au 6 mai 2014. Elle a informé le Conseil des débats tenus par le Comité sur le rapport final du Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée et d'autres questions, notamment la suite donnée à l'affaire du *Chong Chon Gang* et le tir récent de missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée. Elle a porté à la connaissance du Conseil l'adoption du programme de travail du Comité pour la

période allant du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015, ainsi que la nomination de deux nouveaux membres au Groupe d'experts. Elle a également fait part des mises à jour des listes d'articles qu'il était interdit d'exporter vers la République populaire démocratique de Corée ou d'importer de ce pays.

Au cours des consultations qui ont suivi, la plupart des membres du Conseil ont réaffirmé qu'ils condamnaient les tirs de missiles balistiques, demandé à la République populaire démocratique de Corée d'honorer ses obligations internationales et souligné qu'il était nécessaire que le Comité prenne les mesures qui s'imposaient pour répondre à d'éventuelles violations de résolutions du Conseil. Des préoccupations ont été exprimées au sujet de l'incapacité à prendre des mesures de suivi en temps opportun dans l'affaire du *Chong Chon Gang*, notamment l'adoption d'une notice d'aide à l'application des résolutions et la désignation des entités responsables. Une délégation a indiqué qu'il était essentiel de faire preuve de retenue à l'occasion de discours publics et d'activités militaires dans la région. Certains ont émis l'opinion selon laquelle les débats consacrés à la question et les travaux du Groupe d'experts devraient tenir compte de la situation générale de la péninsule coréenne et favoriser la paix et la stabilité de la région et non compliquer les choses. Plusieurs membres ont indiqué qu'il était nécessaire que le Conseil de sécurité examine officiellement le rapport récent de la Commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme sur les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée.

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan

Le 20 mai, le Conseil a reçu un rapport trimestriel de la part de la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, Maria Cristina Perceval (Argentine). Les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation devant la dégradation des conditions de sécurité et de la situation humanitaire au Darfour. Certains membres ont rappelé que le Gouvernement soudanais devrait appliquer intégralement les dispositions des résolutions pertinentes du Conseil, y compris l'embargo sur les armes, et délivrer des visas à entrées multiples aux membres du Groupe d'experts sur le Soudan. D'autres membres ont évoqué l'importance du relèvement économique pour s'attaquer aux causes profondes du conflit au Darfour et rappelé à cet égard l'appel qu'ils ont lancé pour que le Soudan bénéficie d'une aide financière et d'un allègement de la dette. Un membre a préconisé la levée des sanctions économiques au Soudan.

Exposé conjoint des organes subsidiaires chargés de la lutte contre le terrorisme

Le 28 mai, le Conseil a tenu sa réunion biennale avec les présidents de ses organes subsidiaires chargés de la lutte contre le terrorisme. Gary Quinlan (Australie), Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées, Raimonda Murmokaitė (Lituanie), Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, et Oh Joon (République de Corée), Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), ont rendu compte au Conseil de la coopération qui existait entre les trois Comités ainsi que des travaux de leur Comité respectif depuis

leur dernier exposé, en novembre 2013, et défini des orientations pour les activités futures.

Les membres du Conseil ont dit leur satisfaction à propos des travaux des comités et exprimé leurs remerciements. Ils ont fait grand cas de la nécessité pour les comités de continuer de s'acquitter de leur mandat et de renforcer leur coordination et leur coopération avec les États Membres, avec l'aide des groupes d'experts compétents. Plusieurs États non membres du Conseil ont également pris part aux discussions.

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil (S/2010/507)

Le 29 mai, le Conseil a tenu une séance récapitulative privée sur la mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil (S/2010/507). Les États non membres du Conseil étaient invités à y participer en tant qu'observateurs. Outre les membres du Conseil, 56 États non membres du Conseil et une délégation participant aux débats en qualité d'observateur y ont assisté.

Les membres du Conseil se sont félicités du débat public de haut niveau sur la non-prolifération des armes de destruction massive et de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2155 (2014) sur le Soudan du Sud, deux contributions majeures aux travaux du Conseil au cours du mois de mai. Ils ont également souligné que le Conseil devait rester plus vigilant s'agissant de la crise qui sévissait au Soudan du Sud et en République arabe syrienne. Plusieurs membres se sont déclarés profondément préoccupés en particulier par l'inaction du Conseil à propos de la République arabe syrienne, évoquant l'incapacité à adopter une résolution renvoyant la situation dans le pays devant la Cour pénale internationale. Plusieurs membres ont également rappelé qu'il fallait apaiser immédiatement les tensions en Ukraine et invité toutes les parties prenantes à engager un dialogue sérieux en vue du règlement pacifique de la crise. Les membres ont attiré l'attention sur le fait que le Conseil devait prendre des mesures concertées et ponctuelles face à des situations urgentes ou nouvelles dans le but de préserver la paix et la sécurité internationales.

À la suite de la séance récapitulative, la présidence a tenu une réunion informelle supplémentaire (séance de questions-réponses) ouverte à l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.